



Bureau du 10 septembre 2026

Membres en exercice : 13

Membres présents ou suppléés : 8

Membres ayant donné mandat : 2

Nombre de voix : 10

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

DELIBERATION n°20260093

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CRÉATION
D'UN RESERVOIR D'EAU POTABLE A AIRE DE COTE**

Le bureau de l'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC), convoqué par courriel du 3 septembre 2026, s'est réuni le 10 septembre 2026 à 9h30, au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières, sous la présidence de M. Stéphan MAURIN :

Présents avec voix délibérative :

- M. Stéphan MAURIN, président du conseil d'administration de l'EP PNC,
- Mme Catherine CIBIEN, présidente du conseil scientifique de l'EP PNC,
- M. Nicolas DE DAVYDOFF, président de la commission *Tourisme* de l'EP PNC,
- Mme Isabelle FARDOUX-JOUE, présidente de la commission *Patrimoine culturel* de l'EP PNC, représente aussi Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT, présidente du département du Gard,
- Mme Michèle MANOA, présidente de la commission *EEDD-Sensibilisation* de l'EP PNC,
- M. Pierre PLAGNES, président de la commission *Cynégétique* de l'EP PNC,
- Mme Agnès DELSOL, directrice de la DDT de Lozère.

Ayant donné mandat :

- Mme Jeannine BOURRELY, présidente de la commission *Forêt* de l'EP PNC, à Mme Agnès DELSOL,
- M. Georges ZINSSTAG, président de la commission *Agriculture* de l'EP PNC, à M. Stéphan MAURIN,

N'ayant pas pris part au vote sur ce point à l'ordre du jour :

- M. Laurent BERNARD, représentant du personnel de l'EP PNC,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles R331-23 et R331-24,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'arrêté du 11 mars 2024 du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires portant nomination du directeur de l'établissement public du Parc national des Cévennes à compter du 1^{er} avril 2024,

Vu la délibération n°20250106 du 26 juin 2025 par laquelle le conseil d'administration délègue certaines de ses attributions au bureau,

Vu la délibération n°20260026 du conseil d'administration du 12 mars 2026 approuvant le document cadre de la commande publique de l'EP PNC,

Vu l'avis d'appel à la concurrence déposé sur les sites des marchés publics de l'État, de Midi Libre et du Parc national des Cévennes,

Vu les offres réceptionnées avant la date limite de réception des offres,

Considérant le rapport d'analyse des offres,

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Après un vote de 9 voix *pour* et 1 abstention, le bureau de l'EP PNC décide :

- d'attribuer le marché au prestataire proposé par l'établissement :

Désignation	Montant € TTC
SARL AB Travaux Services	150 325,20

- d'autoriser le directeur à signer les documents du marché ainsi que toutes pièces nécessaires au déroulement de cette prestation.

Le secrétaire de séance,

Vincent CLIGNIEZ



Le président du bureau,

Stéphan MAURIN